

REJOIGNEZ LE CIPAC !

Depuis 1997, le **CIPAC / Fédération des professionnels de l'art contemporain** réunit les professionnels des arts visuels engagés dans la production, la diffusion, la médiation et l'enseignement de l'art contemporain en France.

POURQUOI SE FÉDÉRER ?

Le CIPAC constitue la seule organisation nationale fédérant les professionnels de la diffusion, de la production, de la médiation et de l'enseignement des arts plastiques, dans leur diversité, autour des chantiers spécifiquement liés à l'exercice de leur activité et à leur structuration.

QUELS SONT NOS CHANTIERS PRIORITAIRES ?

Le CIPAC investit particulièrement des missions de :

- **Suivi et analyse des politiques culturelles, nationales ou territoriales**, impactant le secteur des arts plastiques : compétences des collectivités territoriales, rôle de l'Etat, dispositifs législatifs encadrant la création, l'éducation artistique et culturelle... ;
- **Amélioration des conditions d'emploi et reconnaissance des métiers** : projet de convention collective propre au secteur, reconnaissance des métiers tenant compte des spécificités sectorielles, formation professionnelle... ;
- **Valorisation et reconnaissance du milieu professionnel** des arts visuels ;
- **Développement et diffusion d'outils et de ressources juridiques et techniques** spécifiques au secteur.

POURQUOI ADHÉRER ?

Adhérer au CIPAC, c'est :

- **Appartenir à une organisation** représentant l'ensemble du secteur des arts plastiques dans toute sa diversité ;
- **Participer aux travaux** portés par la fédération ;
- **Bénéficier du dialogue** mis en place par le CIPAC avec les institutions politiques ;
- **Être associé aux rencontres interprofessionnelles** et aux temps forts (congrès, assises, journées professionnelles, etc.).

QUI PEUT ADHÉRER ?

Tous les types d'acteurs exerçant une activité professionnelle dans le domaine des arts visuels peuvent adhérer au CIPAC :

- En tant que **membre actif** : les organisations professionnelles et réseaux de structures ;
- En tant que **membre individuel** : toutes les personnes morales ou physiques exerçant, dans le champ des arts visuels, une activité de production, de diffusion, de médiation ou d'enseignement.

COMMENT ADHÉRER ?

En prenant contact avec nous à l'adresse **cipac@cipac.net** afin d'obtenir plus de renseignements sur les modalités de demande d'adhésion correspondant à votre catégorie de membre.

CIPAC

fédération
des professionnels
de l'art contemporain

32 rue Yves Toudic 75 010 Paris
T 01 44 79 10 85

www.cipac.net
cipac@cipac.net

facebook : CIPAC
twitter : @CIPAC_Art